

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 18/10/2019 Reçu en préfecture le 18/10/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20191011-2019CS50-DE

## Une autre vie s'invente ici

# Délibération **2019 CS 50** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### Objet: CREATION D'UN MAGASIN DE PRODUCTEURS EN SUD LUBERON

L'an deux mille dix-neuf et le 11 octobre à 15h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 3 octobre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-trois votants :

- Trente-quatre (34) membres titulaires présents
- Huit (8) membres suppléants présents avec voix délibérative
- Vingt-et-un (21) membres représentés

#### **Etaient présents:**

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Sabine GATIN, Michèle WOLFF, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Elisabeth AMOROS, Roselyne GIAl-GIANETTI, Karine CHABAUD (suppléante), Emmanuelle FRILINGSDORF (suppléante), Corinne PAIOCCHI (suppléante), Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante), Jacqueline PLASSON (suppléante), Gisèle MARTIN (suppléante);

Messieurs Mickaël CAVALIER, Fernand PEREZ, Pierre FRIMAS, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Michel RUFFINATTI, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre PEYRON, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Max FAYET, Philippe BRESSANGE, Gérard MATHERON, José YEVENES, Christian CHENEZ, Olivier THOCQUENNE (suppléant), François DUPOUX (suppléant).

#### Avaient donné pouvoir :

#### Mesdames

Stéphanie NEGREL à Serge VANNEYRE
Mariane DOMEIZEL à Claire ARAGONES
Elisabeth MURAT à Geneviève JEAN
Jacqueline COMBE à Félix BOREL
Christiane NAJI à Mickaël CAVALIER
Gisèle MAGNE à André BERGER
Catherine SERRA à Fernand PEREZ
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Noëlle TRINQUIER à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Roselyne GIAI-GIANETTI
Nadine CURNIER à Christian CHENEZ

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • ■ • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 18/10/2019 Reçu en préfecture le 18/10/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20191011-2019CS50-DE

#### Messieurs

Christian AUTARD à Michel RUFFINATTI
Francis FARGE à Paule DAPRES
Pierre FISHER à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Alain DEILLE à Gaëlle LETTERON
Bernard FRAYSSINET à Jacques DECUIGNIERES
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRILINGSDORF
Gilles MOYNE à Anne-Cécile REUS
Christian CHIAPELLA à Joëlle YEVENES
Ludovic BONNET à Michèle WOLFF
Julien AUBERT à Stéphane SAUVAGEON

#### Etaient excusés:

Mesdames Laurence DE LUZE, Fabienne ELLUL
Messieurs Arnaud BOUTET, Hélian RAVARY, Paul FABRE, Jean-Marc BLANC, Jérôme DUBOIS

#### Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Marie-Christine KADLER (suppléante de Madame LETTERON), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), Dominique CONCA, Stéphanie MARI, Jean-Louis JOSEPH

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation C.1 «Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable du territoire » et l'objectif C.1.2 « Rechercher une plus grande synergie entre producteurs, produits et territoire » ;

Vu le PAT porté par le Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant l'importance de faciliter l'accès des consommateurs à l'offre alimentaire locale ; Considérant que le partenariat du Parc serait uniquement technique ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- VALIDE la participation du parc régional du Luberon au projet de création d'un magasin de producteurs en sud Luberon ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Cominique SANTON